

MAIRIE DU POËT

22 Route Napoléon

05300 LE POËT

☎ 04 92 65 70 11

Fax : 04 92 65 72 92

E-mail secrétariat: [mairie.lepoet@free.fr](mailto:mairie.lepoet@free.fr)

E-mail maire: [mairiedupoet@wanadoo.fr](mailto:mairiedupoet@wanadoo.fr)

Le 31 mars 2014

# Convocation du Conseil Municipal

Cher(e) Collègue,

Je vous prie de bien vouloir participer à la séance du Conseil Municipal qui aura lieu le :

**Le vendredi 04 avril 2014 à 18 heures 30**

Salle du Conseil

MAIRIE

05300 le poët

**ORDRE DU JOUR :**

- Création des commissions communales
- Désignation des délégués au sein des structures
- Délégations
- Création du poste de Maitre Nageur Sauveteur pour la saison 2014
- Augmentation du temps de travail pour la bibliothèque
- Convention pour les formations au CNFPT
- Attribution des subventions aux associations

Dans l'attente de cette rencontre, je vous prie d'agréer, Cher(e) collègue,  
l'expression de mes salutations dévouées.

Le Maire  
ALAIN MONTAY



-----  
**POUVOIR (2)**

Je soussigné(e)<sup>(3)</sup> -----

Donne pouvoir à -----

(2) A n'utiliser qu'en cas  
b'absolue nécessité.

- de me représenter à la réunion du Conseil Municipal convoqué pour  
le **vendredi 04 avril 2014**
- de prendre part à toutes les délibérations
- d'émettre tous votes et signer tous documents

(3) Nom, prénom, adresse

(4) N.B. Validité : trois  
reports au maximum.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant<sup>(4)</sup>

(5) Porter à la main « Bon  
pour accord » et signer

auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque <sup>(5)</sup>

Fait à Le POËT , le



# EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POËT

Département des Hautes Alpes

---

## Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 15

Suffrages exprimés :

15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

## Séance du 04 avril 2014

L'an deux mille quatorze et le quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée le 31 mars 2014, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain MONTAY

(Maire)

**Sont présents** : Alain MONTAY, Jean-Marie TROCCHI, Danielle FAY, Claude DESNOËS, Georges PAPEGAY, Bruno BAILLON, Geneviève GIVAUDAN, Marie-Anne GUICHARD, Pierre DOL, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Gautier AILLAUD, Robert BELLOTTO, Bernard NEAU, Annie BLEUSE, Djamila AKRAOUI

**Représentés** :

**Absents et excusés** :

**Secrétaire de séance** : Gautier AILLAUD

---

### DE\_2014\_33 - Désignation d'un délégué au Syndicat Intercommunal AGEDI

Le Maire fait part au Conseil municipal qu'il convient, compte tenu que la collectivité est membre du Syndicat Intercommunal AGEDI, de désigner le délégué au Syndicat,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté Préfectoral DFEAD-3B-98 du 22 janvier 1998 du préfet de Seine et Marne, créant le Syndicat AGEDI,

Vu l'arrêté Préfectoral DRCL-BCCCL du 16 juin 2011, du Préfet de Seine et Marne, autorisant la modification des statuts du Syndicat,

Vu les arrêtés du Préfet de Seine et Marne portant adhésion et retrait des collectivités membres, depuis 1998

Considérant le renouvellement des assemblées délibérantes, la collectivité membre du Syndicat Intercommunal AGEDI doit désigner un délégué A.G.E.D.I.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **DESIGNE** Monsieur Jean-Marie TROCCHI, résidant 23 route Napoléon - 05300 LE POËT comme représentant de la collectivité au dit syndicat qui sera convoqué à l'Assemblée Spéciale du groupement intercommunal A G E D I, et MME Danielle FAY, comme suppléante domiciliée 4 la Figuière - 05300 LE POËT.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé les membres présents

Copie conforme au registre

Le Maire

Alain MONTAY

RF  
Préfecture de GAP  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR : 11/04/2014  
005-210501037-20140404-DE\_2014\_33-DE





# EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POËT

Département des Hautes Alpes

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 15

**Présents :** 15

**Suffrages exprimés :**

15

**Pour :** 15

**Contre :** 0

**Abstention :** 0

## Séance du 04 avril 2014

L'an deux mille quatorze et le quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée le 31 mars 2014, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain MONTAY

(Maire)

**Sont présents :** Alain MONTAY, Jean-Marie TROCCHI, Danielle FAY, Claude DESNOËS, Georges PAPEGAY, Bruno BAILLON, Geneviève GIVAUDAN, Marie-Anne GUICHARD, Pierre DOL, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Gautier AILLAUD, Robert BELLOTTO, Bernard NEAU, Annie BLEUSE, Djamila AKRAOUI

**Représentés :**

**Absents et excusés :**

**Secrétaire de séance :** Gautier AILLAUD

---

### DE\_2014\_34 - Désignation des délégués au Pays Sisteronnais

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'il y a lieu de désigner les Délégués au sein de l'Association du Pays Sisteronnais-Buëch

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DESIGNE** les délégués sont les suivants :

Déléguée Titulaire	Délégué suppléant
Danielle FAY	Gautier AILLAUD

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé les membres présents

Copie conforme au registre

Le Maire

Alain MONTAY



# EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POËT

Département des Hautes Alpes

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 15

**Présents :** 15

**Suffrages exprimés :**

15

**Pour :** 15

**Contre :** 0

**Abstention :** 0

## Séance du 04 avril 2014

L'an deux mille quatorze et le quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée le 31 mars 2014, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain MONTAY

(Maire)

**Sont présents :** Alain MONTAY, Jean-Marie TROCCHI, Danielle FAY, Claude DESNOËS, Georges PAPEGAY, Bruno BAILLON, Geneviève GIVAUDAN, Marie-Anne GUICHARD, Pierre DOL, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Gautier AILLAUD, Robert BELLOTTO, Bernard NEAU, Annie BLEUSE, Djamila AKRAOUI

**Représentés :**

**Absents et excusés :**

**Secrétaire de séance :** Gautier AILLAUD

---

DE\_2014\_35 - Election des délégués SYME 05

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'il y a lieu d'élire les Délégués au sein du Syndicat Mixte d'Electrification des Hautes-Alpes :

Les délégués sont les suivants :

Délégué Titulaire	Délégué suppléant
Jean-Marie TROCCHI	Pierre DOL

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé les membres présents

Copie conforme au registre

Le Maire

Alain MONTAY



# EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POËT

Département des Hautes Alpes

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 15

**Présents :** 15

**Suffrages exprimés :**

15

**Pour :** 15

**Contre :** 0

**Abstention :** 0

## Séance du 04 avril 2014

L'an deux mille quatorze et le quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée le 31 mars 2014, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain MONTAY

(Maire)

**Sont présents :** Alain MONTAY, Jean-Marie TROCCHI, Danielle FAY, Claude DESNOËS, Georges PAPEGAY, Bruno BAILLON, Geneviève GIVAUDAN, Marie-Anne GUICHARD, Pierre DOL, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Gautier AILLAUD, Robert BELLOTTO, Bernard NEAU, Annie BLEUSE, Djamila AKRAOUI

**Représentés :**

**Absents et excusés :**

**Secrétaire de séance :** Gautier AILLAUD

---

### DE\_2014\_36 - Election des délégués Communes Forestières

Monsieur le Maire informe qu'il convient de d'élire des délégués au sein de l'association des Communes Forestières.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **DESIGNE** les délégués les suivants :

Délégué Titulaire	Délégué suppléant
Georges PAPEGAY	Thierry JUESTZ D'YNGLEMARRE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé les membres présents

Copie conforme au registre

Le Maire

Alain MONTAY



# EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POËT

Département des Hautes Alpes

---

## Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 15

Suffrages exprimés :

15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

## Séance du 04 avril 2014

L'an deux mille quatorze et le quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée le 31 mars 2014, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain MONTAY

(Maire)

Sont présents : Alain MONTAY, Jean-Marie TROCCHI, Danielle FAY, Claude DESNOËS, Georges PAPEGAY, Bruno BAILLON, Geneviève GIVAUDAN, Marie-Anne GUICHARD, Pierre DOL, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Gautier AILLAUD, Robert BELLOTTO, Bernard NEAU, Annie BLEUSE, Djamila AKRAOUI

Représentés :

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : Gautier AILLAUD

---

### DE\_2014\_37 - Désignation des délégués Association "Vivre Dans Son Pays"

Monsieur le Maire informe qu'il convient de d'élire des délégués au sein de l'association "Vivre Dans Son Pays".

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **DESIGNE** les délégués les suivants :

Déléguée Titulaire	Délégué suppléant
Marie-Anne GUICHARD	Bruno BAILLON

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé les membres présents

Copie conforme au registre

Le Maire

Alain MONTAY





# EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POËT

Département des Hautes Alpes

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 15

**Présents :** 15

**Suffrages exprimés :**

15

**Pour :** 15

**Contre :** 0

**Abstention :** 0

## Séance du 04 avril 2014

L'an deux mille quatorze et le quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée le 31 mars 2014, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain MONTAY

(Maire)

**Sont présents :** Alain MONTAY, Jean-Marie TROCCHI, Danielle FAY, Claude DESNOËS, Georges PAPEGAY, Bruno BAILLON, Geneviève GIVAUDAN, Marie-Anne GUICHARD, Pierre DOL, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Gautier AILLAUD, Robert BELLOTTO, Bernard NEAU, Annie BLEUSE, Djamila AKRAOUI

**Représentés :**

**Absents et excusés :**

**Secrétaire de séance :** Gautier AILLAUD

---

### DE\_2014\_38 - Désignation des délégués pour le CNAS

Monsieur le Maire informe qu'il convient de d'élire des délégués au sein du Comité National d'Action Sociale.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **DESIGNE** les délégués les suivants :

Déléguée Titulaire	Déléguée suppléant
Djamila AKRAOUI	Danielle FAY

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé les membres présents

Copie conforme au registre

Le Maire

Alain MONTAY



# EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POËT

Département des Hautes Alpes

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 15

**Présents :** 15

**Suffrages exprimés :**

15

**Pour :** 15

**Contre :** 0

**Abstention :** 0

## Séance du 04 avril 2014

L'an deux mille quatorze et le quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée le 31 mars 2014, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain MONTAY (Maire)

**Sont présents :** Alain MONTAY, Jean-Marie TROCCHI, Danielle FAY, Claude DESNOËS, Georges PAPEGAY, Bruno BAILLON, Geneviève GIVAUDAN, Marie-Anne GUICHARD, Pierre DOL, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Gautier AILLAUD, Robert BELLOTTO, Bernard NEAU, Annie BLEUSE, Djamila AKRAOUI

**Représentés :**

**Absents et excusés :**

**Secrétaire de séance :** Gautier AILLAUD

---

### DE\_2014\_39 - Conseil d'Administration des Etablissements Publics de Santé

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'il y a lieu d'élire les Délégués au sein du Conseil d'Administration des Etablissements Publics et de santé (article R6143 et suivants du CSP).

**Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **DESIGNE** les délégués suivants :

Délégue Titulaire	Délégue suppléante
Danielle FAY	Marie-Anne GUICHARD

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé les membres présents

Copie conforme au registre

Le Maire

Alain MONTAY



# EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POËT

Département des Hautes Alpes

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 15

**Présents :** 15

**Suffrages exprimés :**

15

**Pour :** 15

**Contre :** 0

**Abstention :** 0

## Séance du 04 avril 2014

L'an deux mille quatorze et le quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée le 31 mars 2014, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain MONTAY

(Maire)

**Sont présents :** Alain MONTAY, Jean-Marie TROCCHI, Danielle FAY, Claude DESNOËS, Georges PAPEGAY, Bruno BAILLON, Geneviève GIVAUDAN, Marie-Anne GUICHARD, Pierre DOL, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Gautier AILLAUD, Robert BELLOTTO, Bernard NEAU, Annie BLEUSE, Djamila AKRAOUI

**Représentés :**

**Absents et excusés :**

**Secrétaire de séance :** Gautier AILLAUD

---

### DE\_2014\_40 - Election des délégués au Conseil d'école

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'il y a lieu de désigner les délégués au sein du Conseil d'Ecole.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **DESIGNE** les délégués suivants :

Délégué Titulaire	Délégué suppléant
Bernard NEAU	Georges PAPEGAY

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé les membres présents

Copie conforme au registre

Le Maire

Alain MONTAY



# EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POËT

Département des Hautes Alpes

---

## Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 15

Suffrages exprimés :

15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

## Séance du 04 avril 2014

L'an deux mille quatorze et le quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée le 31 mars 2014, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain MONTAY (Maire)

**Sont présents** : Alain MONTAY, Jean-Marie TROCCHI, Danielle FAY, Claude DESNOËS, Georges PAPEGAY, Bruno BAILLON, Geneviève GIVAUDAN, Marie-Anne GUICHARD, Pierre DOL, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Gautier AILLAUD, Robert BELLOTTO, Bernard NEAU, Annie BLEUSE, Djamila AKRAOUI

**Représentés** :

**Absents et excusés** :

**Secrétaire de séance** : Gautier AILLAUD

---

### DE\_2014\_41 - Recrutement du Maître Nageur Sauveteur

Le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux qu'il est nécessaire de recruter pour la saison 2014, un Maître Nageur titulaire du BEESAN.

Le Maître nageur employé depuis 2008 renouvelle sa candidature. Il convient de déterminer les critères de l'embauche et d'ouvrir le poste.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **Créé** le poste de Maître Nageur du **1<sup>er</sup> juillet au 31 aout 2014**
- **Fixe** la rémunération sur la base de l'indice **majoré 350** à laquelle seront ajoutées minimum 4 heures supplémentaires par semaine et 10% de congés payés. Il précise que le maître nageur dispose gracieusement d'un logement charges comprises d'eau et électricité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé les membres présents

Copie conforme au registre

Le Maire

Alain MONTAY



# EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POËT

Département des Hautes Alpes

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 15

**Présents :** 15

**Suffrages exprimés :**

15

**Pour :** 15

**Contre :** 0

**Abstention :** 0

## Séance du 04 avril 2014

L'an deux mille quatorze et le quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée le 31 mars 2014, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain MONTAY (Maire)

**Sont présents :** Alain MONTAY, Jean-Marie TROCCHI, Danielle FAY, Claude DESNOËS, Georges PAPEGAY, Bruno BAILLON, Geneviève GIVAUDAN, Marie-Anne GUICHARD, Pierre DOL, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Gautier AILLAUD, Robert BELLOTTO, Bernard NEAU, Annie BLEUSE, Djamila AKRAOUI

**Représentés :**

**Absents et excusés :**

**Secrétaire de séance :** Gautier AILLAUD

---

### DE\_2014\_42 - Convention avec le CNFPT

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier que nous adresse le Centre National de la Fonction Publique Territoriale pour le renouvellement de la convention de partenariat qui lie les collectivités au CNFPT, permettant le financement des actions de formation des agents municipaux qui ne sont pas couvertes par la cotisation.

**Le conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité**

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention.

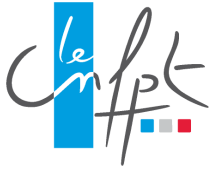
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé les membres présents

Copie conforme au registre

Le Maire

Alain MONTAY



**CONVENTION-CADRE DE FORMATION**  
**ANNÉE 2014**  
**RC 14**

Délégation régionale  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

*Vu la délibération du Conseil d'Administration du CNFPT n° 11/148 du 14 décembre 2011 relative à la participation financière des collectivités territoriales aux actions de formation et la décision subséquente n° 2012/DEC/017 du 28 mars 2012.*

*Vu la délibération du Conseil d'Administration du CNFPT n° 12/031 du 21 mars 2012 relative aux formations en hygiène et sécurité, et santé au travail et la décision subséquente n° 2012/DEC/018 du 28 mars 2012.*

*Vu la décision du Président du CNFPT n° 2013/DEC/004 relative à la participation financière des collectivités territoriales et de leurs établissements en matière de formations et de tests QCM « certiphyto territorial »*

**ENTRE**

Le CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE, désigné ci-après par le sigle CNFPT, 80, rue de Reuilly – CS 41232 – 75578 PARIS, représenté par Madame Danielle SERVANT, Déléguée Régionale du CNFPT Provence-Alpes-Côte d'Azur, Chemin de la Planquette – CS 50125 – 83957 LA GARDE cedex

d'une part,

**ET**

Collectivité : .....

Adresse : .....

Adresse suite : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Représenté(e) par ..... et désigné(e) ci-après par "La Collectivité"

d'autre part,

Entre les deux parties cocontractantes, il a été convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION CADRE DE FORMATION**

En réponse aux besoins de formation de la collectivité, le CNFPT propose des actions de formation qui relèvent de son programme sous forme de formations intras. La loi du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale indique que le CNFPT dans le 3<sup>ème</sup> alinéa de son article 8 a la possibilité de fixer une participation financière des collectivités au-delà de la cotisation au CNFPT.

*« (...) Lorsque la collectivité ou l'établissement demande au centre une formation particulière différente de celle qui a été prévue par le programme du centre, la participation financière qui s'ajoute à la cotisation, est fixée par voie de convention3».*

**ARTICLE 2 : DÉFINITION DES ACTIONS CONCERNÉES**

Les actions visées à l'article 1 peuvent revêtir des formes diverses :

- Les actions de conseil, d'accompagnement de projet et d'orientation des agents.
- Les actions de formation spécifiques dites « intra ».
  - Actions de formation « intra » du programme de la délégation :  
Ces actions peuvent être financées sans participation financière sous réserve de la constitution d'un groupe d'au moins 15 agents.  
Dans l'hypothèse où la session de formation :
    - comprendrait un effectif égal ou inférieur à 10 agents, la formation sera assimilée à une action payante avec participation financière de la collectivité sur la base de la grille tarifaire en vigueur
    - serait annulée du fait de la collectivité :
      - ✓ moins d'un mois avant le 1<sup>er</sup> jour de l'action : la collectivité prend à sa charge 50 % du coût total de l'action
      - ✓ moins de huit jours francs avant le 1<sup>er</sup> jour de l'action : la collectivité prend à sa charge 100 % du coût total de l'action
  - Actions de formation « intra » hors programme de la délégation  
Ces actions seront réalisées avec participation financière de la collectivité sur la base de la grille tarifaire en vigueur.

*La mise en œuvre de ces actions est convenue par un « devis valant bon de commande » signé par les deux parties valant engagement de participation financière de la part de la collectivité.*

*La signature de l'autorité territoriale vaut commande de l'action et engagement de participation financière.*

Les niveaux de participation financière des actions de formation payantes sont annexés à la présente.



Délégation régionale  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

### ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PAIEMENT

Le CNFPT établira les titres de recettes correspondant aux formations dispensées.

Le titre de recettes formant « avis de somme à payer » indique les références de la convention et la somme due au titre des actions réalisées. Il sera transmis à la collectivité par l'agent comptable. Il s'appuie sur un décompte récapitulatif intitulé des formations, les dates et noms des participants.

Le règlement s'effectuera par voie de mandatement et par virement au compte identifié comme suit :

**Nom et adresse** : CNFPT - 80, rue de Reuilly – CS 41232 – 75578 PARIS

**Titulaire du Compte** : Agence comptable du CNFPT

**Domiciliation du Compte** : Recette Générale des Finances de Paris

**Code Banque** : 10071    **Code Guichet** : 75000

**N° de Compte** : 00001005162    **Clé RIB** : 17

### ARTICLE 4: DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention-cadre est signée pour l'année 2014.

Cette convention peut être résiliée par lettre recommandée, adressée à la Délégation Régionale "Provence-Alpes-Côte d'Azur". Cette résiliation prendra effet dans les trois mois qui suivront.

### ARTICLE 5 : COMPÉTENCES JURIDICTIONNELLES

Tout litige pouvant résulter de la présente convention relève de la compétence du Tribunal Administratif de Paris.

COLLECTIVITÉ		CNFPT
Nom de l'autorité territoriale	Signature	Signature  L'Ordonnateur, Pour le Président et par délégation Danielle SERVANT  Déléguée Régionale du CNFPT Provence Alpes-Côte d'Azur Adjointe au Maire de Marseille



Délégation régionale  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

## TARIFICATION 2014 DES ACTIONS DE FORMATION PAYANTES

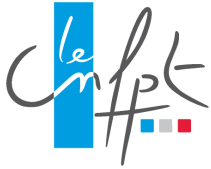
### ANNEXE I

#### FORMATIONS INDIVIDUELLES DES AGENTS

<b>Bureautique</b>	
	80€ / jour / stagiaire
<b>Remise à niveau</b>	
Remise à niveau pour les préparations aux concours et examens catégorie C à compter du 11 <sup>ème</sup> jour de préparation	50€ / jour / stagiaire
Remise à niveau pour les préparations aux concours et examens catégories A et B	50€ / jour / stagiaire
<b>Validation des acquis et de l'expérience</b>	
Pour un groupe à partir de 4 stagiaires	120€ / jour / stagiaire
Suivi individuel	400€ / jour / stagiaire
<b>Actions d'accompagnement individuel (bilan professionnel, accompagnement ...)</b>	
Accompagnement individuel	100€ / heure / stagiaire
<b>Contrats aidés (sauf emplois d'avenir)</b>	
Préparation concours	60€ / jour / stagiaire
Formation continue	60€ / jour / stagiaire <sup>1</sup>
<b>Agents externes à la fonction publique territoriale</b>	
Préparation aux concours	80€ / jour / stagiaire
Formation continue (tous stages)	150€ / jour / stagiaire

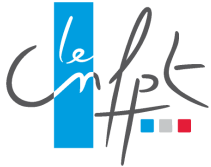
<sup>1</sup> Sauf inscription sur domaines bureautique ou hygiène et sécurité .Le tarif des domaines sera appliqué





Délégation régionale  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

<b>Hygiène et sécurité</b>	
« Assistants de prévention » et « conseillers de prévention »	60 € / jour / stagiaire (frais de documentation inclus)
ACFI	60€ / jour / stagiaire
Coordonnateur sécurité protection de la santé	120€ / jour / stagiaire
SST	60€ / jour / stagiaire
Formateurs SST	80€ / jour / stagiaire
Habilitations électriques	100€ / jour / stagiaire
Conduite sur neige et glace/conduite sur route glissante	120€/ jour / stagiaire
CACES	100€/ jour/ stagiaire
Agents membres de CHSCT	60€ / jour/ stagiaire et 400€ / jour / groupe
FIMO	100€ / jour / stagiaire
PSC 1	100€ / jour / stagiaire
SSIAP	11 € /jour / stagiaire N1 150€ / jour / stagiaireN3
Manipulateur extincteur	60€ / jour / stagiaire
Test (Qcm) « Certiphyto Territorial »	60€ / stagiaire 300€ / groupe
« Appicateurs » et « applicateurs opérationnels » en collectivités territoriales des produits phytopharmaceutiques	220€/ stagiaire 1 200€ / groupe



Délégation régionale  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

## ANNEXE II FORMATIONS INTRA

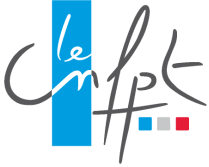
### ACTIONS DE FORMATIONS INTRA HORS PROGRAMME

Catégorie	Participation financière
Niveau 1	400€ /jour /groupe
Niveau 2	600€ / jour / groupe
Niveau 3	800€ / jour / groupe
Niveau 4	1 000€ / jour / groupe
Niveau 5	1 200€ / jour / groupe

### ACTIONS DE FORMATIONS INTRA D'ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS

Catégorie	Participation financière
Accompagnement	250€ la ½ journée
Accompagnement de haute expertise	400€ la ½ journée
Accompagnement de très haute expertise	600€ la ½ journée

Ces montants de participation s'entendent pour un groupe de 15 stagiaires.



Délégation régionale  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Devis valant bon de commande  
Formations INTRA HORS PROGRAMME**

Convention 2014 : <input type="text" value="RC14"/> <input type="text"/>	Collectivité(s) concernée(s) :
Demande 2014 : <input type="text" value="14"/> <input type="text"/>	
Code service <input type="text"/>	
Mail et tél. personne à contacter :	

Action demandée :  par une collectivité  par plusieurs collectivités

INTITULE(S) FORMATION(S)	Dates		Code Action	Nombre Jours	Nombre Agents Prévu
	Du	Au			

Durée d'accompagnement en ½ journée	Prestation d'accompagnement de projet : Tarif appliqué en ½ journée	Durée de la formation	Tarif / groupe / jour appliqué <sup>1</sup>	Montant global de la participation
	<input type="checkbox"/> 250€ <input type="checkbox"/> 400€ <input type="checkbox"/> 600€		<input type="checkbox"/> 400€ <input type="checkbox"/> 600€ <input type="checkbox"/> 800€ <input type="checkbox"/> 1 000€ <input type="checkbox"/> 1 200€	

Fait à La Garde, le

Pour la Déléguee Régionale empêchée  
Françoise CANIPEL  
Directrice Régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur  
du CNFPT

Fait à \_\_\_\_\_, le

Bon pour accord,  
Nom et fonction de l'autorité  
territoriale



Délégation régionale  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Devis valant bon de commande  
Formations INTRA PROGRAMME**

Convention 2014 : RC14 <input type="text"/>	Collectivité(s) concernée(s) :
Demande 2014 : 14 <input type="text"/>	
Code service <input type="text"/>	
	Mail et tél. personne à contacter :

Action demandée :  par une collectivité  par plusieurs collectivités

Intitulé	Dates		Code Action	Nombre de jours	Nombre d'agents
	Du	Au			

L'action de formation sera mise en œuvre avec une participation financière de la collectivité dans les situations suivantes :

- En cas d'absentéisme des stagiaires aux actions en intra programme  
Toute action, pour laquelle il sera constaté, a posteriori, un effectif de stagiaires égal ou inférieur à 10 agents le 1<sup>er</sup> jour de l'action, fera l'objet de l'émission d'un titre de recettes du montant de la participation, soit                    €

Le constat du nombre de stagiaires présents sera effectué au moyen de la feuille d'émargement

- En cas d'annulation tardive par la collectivité des actions en intra programme :  
Lorsque l'annulation intervient moins d'un mois avant le 1<sup>er</sup> jour de l'action, la collectivité prend à sa charge 50 % du coût total de la participation financière, soit                    €  
Lorsque l'annulation intervient moins de huit jours francs avant le 1<sup>er</sup> jour de l'action, la collectivité prend à sa charge 100 % du coût total de la participation financière, soit                    €.

Toute formation commencée est due en totalité.



Délégation régionale  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Durée de la formation (Nombre de jours)	Tarif / groupe / jour appliqué	Montant global de la participation
	<ul style="list-style-type: none"><li>■ 400€</li><li>■ 600€</li><li>■ 800€</li><li>■ 1 000€</li><li>■ 1 200€</li></ul>	

Fait à La Garde, le

Pour la déléguée régionale empêchée  
Françoise CANIPEL  
Directrice Régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur  
du CNFPT

Fait à \_\_\_\_\_ le  
Bon pour accord,

Nom et fonction de l'autorité territoriale



# EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POËT

Département des Hautes Alpes

## Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 15

Suffrages exprimés :

15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

## Séance du 04 avril 2014

L'an deux mille quatorze et le quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée le 31 mars 2014, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain MONTAY

(Maire)

**Sont présents** : Alain MONTAY, Jean-Marie TROCCHI, Danielle FAY, Claude DESNOËS, Georges PAPEGAY, Bruno BAILLON, Geneviève GIVAUDAN, Marie-Anne GUICHARD, Pierre DOL, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Gautier AILLAUD, Robert BELLOTTO, Bernard NEAU, Annie BLEUSE, Djamila AKRAOUI

**Représentés** :

**Absents et excusés** :

**Secrétaire de séance** : Gautier AILLAUD

### DE\_2014\_43 - Constitution des commissions

Monsieur le Maire explique aux Conseillers municipaux la possibilité de créer en son sein des commissions municipales destinées à améliorer son fonctionnement dans le cadre de la préparation des délibérations.

Ces commissions sont constituées en règle générale pour la durée du mandat municipal mais peuvent être créées pour une durée limitée pour l'examen d'une question particulière.

Leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au Conseil municipal, ce sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le Conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune. Aucune disposition législative ou réglementaire n'apporte de précisions sur l'organisation de leurs travaux.

Le Maire est président de droit de chaque commission municipale. Il propose à chacun de s'inscrire dans une commission.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** la constitution des commissions suivantes pour la durée du mandat :

COMMISSIONS	RESPONSABLES	MEMBRES
-------------	--------------	---------

URBANISME	Jean-Marie TROCCHI	Claude DESNOËS
		Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE
		Georges PAPEGAY
		Geneviève GIVAUDAN
		Robert BELLOTTO
		Bernard NEAU

TRAVAUX – RESEAUX - VOIRIE	Jean-Marie TROCCHI	Danielle FAY
		Claude DESNOËS

RF  
Préfecture de GAP  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR : 11/04/2014  
005-210501037-20140404-DE\_2014\_43-DE

		Georges PAPEGAY
		Thierry JUESTZ D'YNGLEMARRE
		Pierre DOL
		Gautier AILLAUD
		Bernard NEAU

<b>FINANCES</b>	Robert BELLOTTO	Jean-Marie TROCCHI
		Georges PAPEGAY
		Annie BLEUSE
		Gautier AILLAUD
		Thierry JUESTZ D'YNGLEMARRE

<b>ANIMATIONS CULTURELLES, JEUNESSE ET SPORT</b>	Bernard NEAU	Marie-Anne GUICHARD
		Annie BLEUSE
		Georges PAPEGAY
		Thierry JUESTZ D'YNGLEMARRE
		Djamila AKRAOUI
		Geneviève GIVAUDAN

<b>AFFAIRES SOCIALES et RESSOURCES HUMAINES</b>	Danielle FAY	Bruno BAILLON
		Marie-Anne GUICHARD
		Djamila AKRAOUI
		Annie BLEUSE
		Thierry JUESTZ D'YNGLEMARRE
		Georges PAPEGAY
		Geneviève GIVAUDAN

<b>APPEL D'OFFRES</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
	Danielle FAY	Gautier AILLAUD
	Jean-Marie TROCCHI	Bernard NEAU
	Claude DESNOËS	Georges PAPEGAY

<b>MAPA</b>	Jean-Marie TROCCHI	Danielle FAY
		Gautier AILLAUD
		Bernard NEAU
		Georges PAPEGAY
		Claude DESNOËS

<b>COMMUNICATION ET INFORMATION</b>	Bruno BAILLON	Georges PAPEGAY
		Robert BELLOTTO
		Jean-Marie TROCCHI
		Djamila AKRAOUI

**Groupe de travail ponctuel :**

- **PLU : MONTAY** Alain – Jean-Marie TROCCHI – Danielle FAY – Claude DESNOËS – Georges PAPEGAY – Bruno BAILLON

RF Préfecture de GAP Contrôle de légalité Date de réception de l'AR : 11/04/2014 005-210501037-20140404-DE_2014_43-DE
---

- **Nom des rues** : Claude DESNOËS – Georges PAPEGAY
- **Comité de pilotage des rythmes scolaires** : Bernard NEAU – Bruno BAILLON –  
Georges PAPEGAY – Djamila AKRAOUI – Annie BLEUSE – Alain MONTAY

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé les membres présents

Copie conforme au registre

Le Maire

Alain MONTAY





# EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POËT

Département des Hautes Alpes

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 15

**Présents :** 15

**Suffrages exprimés :**

15

**Pour :** 15

**Contre :** 0

**Abstention :** 0

## Séance du 04 avril 2014

L'an deux mille quatorze et le quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée le 31 mars 2014, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain MONTAY

(Maire)

**Sont présents :** Alain MONTAY, Jean-Marie TROCCHI, Danielle FAY, Claude DESNOËS, Georges PAPEGAY, Bruno BAILLON, Geneviève GIVAUDAN, Marie-Anne GUICHARD, Pierre DOL, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Gautier AILLAUD, Robert BELLOTTO, Bernard NEAU, Annie BLEUSE, Djamila AKRAOUI

**Représentés :**

**Absents et excusés :**

**Secrétaire de séance :** Gautier AILLAUD

---

### DE\_2014\_44 - Délégation au Maire pour ester en justice

Monsieur le Maire explique aux Conseillers Municipaux que pour être chargé, en tout ou en partie, et pour la durée de son mandat d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, il lui est nécessaire de recevoir une délégation permanente ou ponctuelle du Conseil Municipal

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le Maire à intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle pour toute la durée du mandat et **PRECISE** que cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions.
- **AUTORISE** le Maire à fixer les rémunérations et à régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé les membres présents

Copie conforme au registre

Le Maire

Alain MONTAY



# EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POËT

Département des Hautes Alpes

---

## Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 15

Suffrages exprimés :

15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

## Séance du 04 avril 2014

L'an deux mille quatorze et le quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée le 31 mars 2014, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain MONTAY (Maire)

**Sont présents** : Alain MONTAY, Jean-Marie TROCCHI, Danielle FAY, Claude DESNOËS, Georges PAPEGAY, Bruno BAILLON, Geneviève GIVAUDAN, Marie-Anne GUICHARD, Pierre DOL, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Gautier AILLAUD, Robert BELLOTTO, Bernard NEAU, Annie BLEUSE, Djamila AKRAOUI

**Représentés** :

**Absents et excusés** :

**Secrétaire de séance** : Gautier AILLAUD

---

### DE\_2014\_45 - Délégations aux Maires

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales permettant au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences,

Considérant l'utilité de ces délégations pour gérer plus efficacement et plus rapidement les affaires communales et éviter la surcharge des ordres du jour des séances de conseil municipal,

#### **Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :**

- **DÉCIDE** en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, de déléguer à M. MONTAY Alain, Maire, pour la durée du mandat, les pouvoirs suivants :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 15 000€ ;

- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 2 000 € ;

- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des

Préfecture de GAP  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR : 11/04/2014  
005-210501037-20140404-DE\_2014\_45-DE

véhicules municipaux dans la limite de 15 000€ ;

- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

- **AUTORISE** M. Jean-Marie TROCCHI adjoint à exercer les délégations confiées au maire durant l'absence ou l'empêchement de ce dernier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé les membres présents

Copie conforme au registre

Le Maire

Alain MONTAY



# EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POËT

Département des Hautes Alpes

## Nombre de membres

**en exercice:** 15

**Présents :** 14

**Suffrages exprimés :** 8

**Pour :** 8

**Contre :** 0

**Abstention :** 6

## Séance du 04 avril 2014

L'an deux mille quatorze et le quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée le 31 mars 2014, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain MONTAY (Maire)

**Sont présents :** Alain MONTAY, Jean-Marie TROCCHI, Danielle FAY, Claude DESNOËS, Georges PAPEGAY, Bruno BAILLON, Geneviève GIVAUDAN, Marie-Anne GUICHARD, Pierre DOL, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Gautier AILLAUD, Robert BELLOTTO, Bernard NEAU, Annie BLEUSE

**Représentés :**

**Absents et excusés :** Djamilia AKRAOUI

**Secrétaire de séance :** Gautier AILLAUD

## DE\_2014\_46 - Subvention 2014

Le Conseil Municipal pour 2014 :

- **ATTRIBUE** les subventions suivantes :

DESIGNATION	MONTANT	OBSERVATIONS
ACCA LA PERDRIX	300€	
LES RANDONNEURS DU POËT	80€	
AU FIL DU TEMPS	250€	
CLUB DES AINES	950€	
GYM VOLONTAIRE	450€	
FORM & RYTHM	450€	Subvention <b>exceptionnelle</b>
COMITE DES FETES	4 700€	
Remboursement repas Aînés+ divers	650€	Remboursement avance faite sur spectacles
Remboursement Noël enfants		
VOYAGES SCOLAIRES (aide aux familles)	290€	(sur présentation du relevé d'attribution de l'allocation de rentrée scolaire, plafond de 75€ par enfant et par an, l'aide ne devra pas dépasser 80% du montant versée par la famille)
PARENTS D'ELEVES	450€	
	1 600€	Subvention exceptionnelle ( <b>sorties ski</b> )
DIAGONALE DU FOU	450€	
TENNIS CLUB	250€	
ECOLE		
Piscine	1 780€	Si piscine virement au budget de la caisse des écoles

RF  
Préfecture de GAP  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR : 11/04/2014  
005-210501037-20140404-DE\_2014\_46-DE

SPORTING CLUB DU POET (Foot)	2 500€	
RESTOS DU CŒUR de Laragne	400€	
COOPERATIVE RESEAU AIDE	200€	Si maintien d'intervention en milieu scolaire
Voix SI LA MI du Poët	350€	
Vivre dans son Pays	250€	
Maison des Jeunes et de la culture	300€	

- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions relative aux demandes ci dessus

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé les membres présents

Copie conforme au registre

Le Maire

Alain MONTAY

# COMMUNE DU POET

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

## CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU** vendredi 04 avril 2014

Séance Ordinaire 18 heures 30

### COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales  
Membres en exercice : 15 - Présents : 15 - Votants : 15  
**Date de convocation : lundi 31 mars 2014**

**LE 04 avril 2014** le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, à la MAIRIE, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire.

**PRESENTS :** Alain MONTAY, Claude DESNOËS, Bruno BAILLON, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Georges PAPEGAY, Jean-Marie TROCCHI, Gautier AILLAUD, Djamila AKRAOUI, Pierre DOL, Danielle FAY, Geneviève GIVAUDAN, Marie-Anne GUICHARD, Bernard NEAU

Secrétaires de séance : Gautier AILLAUD- Djamila AKRAOUI

#### **Délibérations du conseil à l'unanimité :**

- Le compte rendu de la séance du 28/03/2014 a été approuvé par le Conseil Municipal à l'unanimité

#### **DE 2014 33- Désignation d'un délégué au Syndicat Intercommunal AGEDI**

- DESIGNE** Monsieur Jean-Marie TROCCHI, résidant 23 route Napoléon - 05300 LE POËT comme représentant de la collectivité au dit syndicat qui sera convoqué à l'Assemblée Spéciale du groupement intercommunal A GE D I, et MME Danielle FAY, comme suppléante domiciliée 4 la Figuière - 05300 LE POËT.

#### **DE 2014 34- Désignation des délégués au Pays Sisteronnais**

- DESIGNE** les délégués sont les suivants au sein de l'Association du Pays Sisteronnais-Buëch :

Déléguée Titulaire	Délégué suppléant
Danielle FAY	Gautier AILLAUD

#### **DE 2014 35- Election des délégués SYME 05**

- DESIGNE** les délégués sont les suivants sein du Syndicat Mixte d'Electrification des Hautes-Alpes :

Délégué Titulaire	Délégué suppléant
-------------------	-------------------

Jean-Marie TROCCHI	Pierre DOL
--------------------	------------

DE 2014 36- Election des délégués Communes Forestières

- **DESIGNE** les délégués les suivants au sein de l'association des Communes Forestières :

Délégué Titulaire	Délégué suppléant
Georges PAPEGAY	Thierry JUESTZ D'YNGLEMARRE

DE 2014 37- Désignation des délégués Association "Vivre Dans Son Pays"

- **DESIGNE** les délégués les suivants au sein de l'association "Vivre Dans Son Pays" :

Déléguée Titulaire	Délégué suppléant
Marie-Anne GUICHARD	Bruno BAILLON

DE 2014 38- Désignation des délégués pour le CNAS

- **DESIGNE** les délégués les suivants au sein du Comité National d'Action Sociale. :

Déléguée Titulaire	Déléguée suppléant
Djamila AKRAOUI	Danielle FAY

DE 2014 39- Conseil d'Administration des Etablissements Publics de Santé

- **DESIGNE** les délégués suivants au sein du Conseil d'Administration des Etablissements Publics et de santé (article R6143 et suivants du CSP) :

Déléguée Titulaire	Déléguée suppléante
Danielle FAY	Marie-Anne GUICHARD

DE 2014 40- Election des délégués au Conseil d'école

- **DESIGNE** les délégués suivants au sein du Conseil d'Ecole. :

Délégué Titulaire	Délégué suppléant
Bernard NEAU	Georges PAPEGAY

DE 2014 41- Recrutement du Maitre Nageur Sauveteur

- **Créé** le poste de Maître Nageur titulaire du BEESAN du **1<sup>er</sup> juillet au 31 aout 2014**
- **Fixe** la rémunération sur la base de l'indice **majoré 350** à laquelle seront ajoutées minimum 4 heures supplémentaires par semaine et 10% de congés payés. Il précise que le maître nageur dispose gracieusement d'un logement charges comprises d'eau et électricité.

DE 2014 42- Convention avec le CNFPT

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention.de partenariat qui lie les collectivités au CNFPT, permettant le financement des actions de formation des agents municipaux qui ne sont pas couvertes par la cotisation.

DE 2014 43- Constitution des commissions

- **DECIDE** la constitution des commissions suivantes pour la durée du mandat :

<b>COMMISSIONS</b>	<b>RESPONSABLES</b>	<b>MEMBRES</b>
<b>URBANISME</b>	Jean-Marie TROCCHI	Claude DESNOËS
		Thierry JUESTZ D'YNGLEMARRE
		Georges PAPEGAY
		Geneviève GIVAUDAN
		Robert BELLOTTO
		Bernard NEAU
<b>TRAVAUX – RESEAUX - VOIRIE</b>	Jean-Marie TROCCHI	Danielle FAY
		Claude DESNOËS
		Georges PAPEGAY
		Thierry JUESTZ D'YNGLEMARRE
		Pierre DOL
		Gautier AILLAUD
		Bernard NEAU
<b>FINANCES</b>	Robert BELLOTTO	Jean-Marie TROCCHI
		Georges PAPEGAY
		Annie BLEUSE
		Gautier AILLAUD
		Thierry JUESTZ D'YNGLEMARRE
<b>ANIMATIONS CULTURELLES, JEUNESSE ET SPORT</b>	Bernard NEAU	Marie-Anne GUICHARD
		Annie BLEUSE
		Georges PAPEGAY
		Thierry JUESTZ D'YNGLEMARRE



		Djamila AKRAOUI
		Geneviève GIVAUDAN

<b>AFFAIRES SOCIALES et RESSOURCES HUMAINES</b>	Danielle FAY	Bruno BAILLON
		Marie-Anne GUICHARD
		Djamila AKRAOUI
		Annie BLEUSE
		Thierry JUESTZ D'YNGLEMARRE
		Georges PAPEGAY
		Geneviève GIVAUDAN

<b>APPEL D'OFFRES</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
	Danielle FAY	Gautier AILLAUD
	Jean-Marie TROCCHI	Bernard NEAU
	Claude DESNOËS	Georges PAPEGAY

<b>MAPA</b>	Jean-Marie TROCCHI	Danielle FAY
		Gautier AILLAUD
		Bernard NEAU
		Georges PAPEGAY
		Claude DESNOËS

<b>COMMUNICATION ET INFORMATION</b>	Bruno BAILLON	Georges PAPEGAY
		Robert BELLOTTO
		Jean-Marie TROCCHI
		Djamila AKRAOUI

**Groupe de travail ponctuel :**

- **PLU** : MONTAY Alain – Jean-Marie TROCCHI – Danielle FAY – Claude DESNOËS – Georges PAPEGAY – Bruno BAILLON
- **Nom des rues** : Claude DESNOËS – Georges PAPEGAY
- **Comité de pilotage des rythmes scolaires** : Bernard NEAU – Bruno BAILLON – Georges PAPEGAY – Djamila AKRAOUI – Annie BLEUSE – Alain MONTAY

**DE 2014 44- Délégation au Maire pour ester en justice**

- **AUTORISE** le Maire à tenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle pour toute la durée du mandat et **PRECISE** que cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions.
- **AUTORISE** le Maire à fixer les rémunérations et à régler les frais et honoraires des

avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

#### DE 2014 45- Délégations aux Maires

- **DÉCIDE** en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, de déléguer à M. MONTAY Alain, Maire, pour la durée du mandat, les pouvoirs suivants :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 15 000€ ;

- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 2 000 € ;

- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 15 000€ ;

- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

- **AUTORISE** M. Jean-Marie TROCCHI 1er adjoint à exercer les délégations confiées au maire durant l'absence ou l'empêchement de ce dernier.

#### DE 2014 46- Subvention 2014 : 8 voix "Pour" et 6 "abstentions" (absence de Djamilia AKRAOUI pour cette délibération)

- **ATTRIBUE** les subventions suivantes pour 2014 :

DESIGNATION	MONTANT	OBSERVATIONS
ACCA LA PERDRIX	300€	
LES RANDONNEURS DU POET	80€	
AU FIL DU TEMPS	250€	

CLUB DES AINES	950€	
GYM VOLONTAIRE	450€	
FORM & RYTHM	900€	
COMITE DES FETES	4 700€	
Remboursement repas Aînés+ divers	650€	Remboursement avance faite sur
Remboursement Noël enfants		spectacles
PARENTS D'ELEVES	450€	
	1 600€	Subvention exceptionnelle ( <b>sorties ski</b> )
DIAGONALE DU FOU	450€	
TENNIS CLUB	250€	
ECOLE	1 780€	Si piscine virement au budget de la caisse
Piscine		des écoles
SPORTING CLUB DU POËT (Foot)	2 500€	
RESTOS DU CŒUR de Laragne	400€	
COOPERATIVE RESEAU AIDE	200€	Si maintien d'intervention en milieu scolaire
Voix SI LA MI du Poët	350€	
Vivre dans son Pays	250€	
Maison des Jeunes et de la culture	300€	

La séance est levée à 22h30

**LE MAIRE**

**Alain MONTAY**